

Note d'information aux familles

Votre enfant va entrer en classe de 6^e et vous vous interrogez sur les différentes démarches à suivre.

❖ Comment se décide l'admission de votre enfant en 6^e ?

C'est le conseil des maîtres du cycle qui prononce le passage en 6^e.

Si vous contestez la décision du conseil des maîtres, il vous appartiendra de prendre contact avec l'enseignant de votre enfant pour un entretien.

Vous aurez la possibilité de formuler un appel auprès de la commission départementale d'appel **jusqu'au 20 avril 2026, délai de rigueur**.

La commission d'appel se réunira le 5 juin 2026.

❖ Dans quel collège sera inscrit votre enfant ?

Votre enfant sera inscrit dans le collège de secteur de votre lieu de résidence.

Tout changement de domicile entraînant un changement de collège de secteur doit être justifié auprès de la Directrice ou du Directeur de l'école (sur la base d'un justificatif de domicile).

La procédure d'affectation est gérée par l'application Affelnet 6^e. Dans le cadre de cette procédure, le Directeur d'école est chargé de vous transmettre les documents suivants :

1. Le « **VOLET 1** » que vous complétez en précisant votre adresse au **1^{er} septembre 2026**. Ce « **VOLET 1** » est à retourner au directeur de l'école de votre enfant pour le **12 mars 2026, délai de rigueur**.
2. Le « **VOLET 2** », relatif aux souhaits d'affectation (collège de secteur ou demande éventuelle de dérogation). Ce « **VOLET 2** » est à compléter et à remettre au directeur d'école, accompagné des pièces justificatives en cas de demande de dérogation (voir tableau ci-dessous) **pour le 23 mars 2026 au plus tard. Toute demande de dérogation qui ne sera pas accompagnée de pièces justificatives sera traitée au motif le plus faible c'est-à-dire le critère 7 « autres motifs ».**

ORDRE CROISSANT DE PRIORITE POUR LES DEMANDES DE DEROGATIONS :

PRIORITES	CRITERES	PIECES JUSTIFICATIVES
1	Elève en situation de handicap (hors demande d'orientation vers une SEGPA ou une classe d'ULIS)	Copie de la notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
2	Elèves bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé	Certificat médical du médecin traitant ou avis du Médecin Scolaire - Conseiller Technique à la DSDEN du Doubs
3	Elèves boursiers ou susceptibles d'être boursiers sur critères sociaux à la rentrée 2026	Copie de l'avis d'imposition 2025 sur les revenus de 2024
4	Elèves dont un frère ou une sœur est scolarisé(e) dans l'établissement scolaire demandé	Copie du certificat de scolarité de l'année en cours de l'élève ou des élève(s) scolarisé(s) dans l'établissement demandé. Seuls les certificats de scolarité des élèves scolarisés en classe autre que 3 ^e en 2025/2026 seront recevables.
5	Elèves dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité	Justificatif de domicile
6	Elèves devant suivre un parcours scolaire particulier (y compris sections sportives scolaires)	Préciser le parcours scolaire particulier demandé et joindre un justificatif
7	Autres motifs	A préciser obligatoirement par courrier

Si la dérogation sollicitée est refusée, votre enfant sera affecté dans son collège de secteur.

A compter de la mi-juin 2026, toutes les décisions d'affectation seront notifiées aux familles **par les collèges d'accueil**. Après réception de la notification d'affectation, le collège d'accueil de votre enfant précisera les modalités d'inscription.

CAS PARTICULIERS :

- ✓ **CHA (Classe à horaires aménagés)** : Une demande d'entrée en CHA ne nécessite pas de faire une demande de dérogation. Un dossier est à renseigner, qui sera ensuite étudié en commission.
- ✓ **Sections sportives** : Les représentants légaux solliciteront directement les collèges où sont implantées les sections sportives. Si la section sportive est implantée dans un collège qui n'est pas votre collège de secteur, vous devez faire une demande de dérogation (critère 6 : parcours scolaire particulier). L'élève passera des tests d'admission. L'établissement scolaire établira une liste des élèves retenus en sections sportives.
- ✓ **Sections sport-études** : Si l'élève est retenu en section sport-études, les représentants légaux n'ont pas besoin de faire une demande de dérogation.
- ✓ **Classe bilangue anglais-chinois** : une demande d'admission en classe bilangue ne nécessite pas de demande de dérogation. Un dossier de candidatures est à remplir. Les dossiers sont étudiés par une commission. Les familles reçoivent les résultats par voie postale. Concernant le calendrier, il convient de vous rapprocher du directeur d'école ou du Principal du collège.
- ✓ **Classe bilangue autre qu'anglais-chinois** : certains collèges proposent, dès la 6^e, un enseignement en classe bilangue anglais/allemand. La répartition dans les groupes de langue relève de la compétence du Principal du collège d'affectation. En conséquence, le choix de deux langues vivantes ne sera définitif qu'au moment de l'inscription et ce, en fonction des capacités d'accueil dans les classes concernées.
Les élèves (qui ont suivi la langue vivante « allemand » en primaire), qui déménagent et qui sont rattachés - par leur nouvelle adresse - à un collège de secteur qui ne propose pas de bilangue peuvent faire une demande de dérogation sur critère 6 : « Parcours particuliers », afin de permettre à leur enfant de suivre une 6^e bilangue.

Pour toute demande de renseignement, adresser un mail à : ce.affelnet6.dsden25@ac-besancon.fr

Aucune réponse ne sera donnée par téléphone.

CALENDRIER DE L'AFFECTATION EN 6^e

Date		Observations
24/02/2026	Date limite de dépôt des dossiers de demande d'entrée en CHA auprès de la direction de l'école de votre enfant secteur BESANCON	<u>Date limite à respecter</u>
06/03/2026	Remise aux familles du volet 1 prérempli, accompagné de la note d'information aux familles	Les responsables légaux de l'enfant doivent bien vérifier les renseignements qui figurent sur le volet 1
12/03/2026	Date limite de retour du volet 1 par les familles	<u>Date limite à respecter</u>
13/03/2026	Date limite de dépôt des dossiers de demande d'entrée en CHA auprès de la direction de l'école de votre enfant secteur MONTBELIARD	<u>Date limite à respecter</u>
17/03/2026	Remise aux familles du volet 2	
23/03/2026	Date limite de retour du volet 2 par les familles, <u>avec les pièces justificatives</u> en cas de demande de dérogation (à remettre à la direction de l'école de votre enfant)	Joindre les pièces justificatives en cas de demande de dérogation. Les demandes incomplètes (sans justificatif) seront instruites avec le motif « autre » - convenances personnelles
Vacances du 4 avril au 19 avril 2026		
5/05/2026	Commission départementale d'admission en CHA Montbéliard	Les familles seront informées par courrier. Aucune réponse ne sera transmise par téléphone
11/05/2026	Commission départementale d'admission en CHA Besançon	
05/06/2026	Commission départementale d'appel niveau CM2	
Mi juin 2026	Décisions concernant les demandes de dérogations	
Mi juin 2026	Envoi aux familles des notifications d'affectation d'entrée en collège	Prendre contact avec le collègue d'affectation de votre enfant